
COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A MONTBENOIT – LE 22 JANVIER 2024

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms P. BINETRUY, R. JACQUET, A. PELLEGRINI, B. PIRALLA, qui sont excusés.
Mme L. LAMBERT a donné pouvoir à M. O. BILLOT,

Mme la Présidente soumet ensuite à l'Assemblée pour approbation, le Procès-Verbal du précédent Conseil communautaire.
Sans observation particulière, le P.V. de la réunion du 20 novembre dernier est adopté à l'unanimité des Membres présents.

I - VALIDATION – AVANT-PROJET RENOVATION THERMIQUE GENDARMERIE

Mme la Présidente rappelle aux élus présents qu'à l'issue de diverses rencontres au cours du 2^o semestre 2023, le Projet de Rénovation thermique de la Gendarmerie de Montbenoit est finalisé.
Le projet initial validé suite à l'Audit énergétique réalisé 2020, visait entre autre le remplacement des Menuiseries extérieures, l'adaptation de la V.M.C. et Isolation extérieure du bâtiment logement, pour un montant estimatif de 186 070.00 € HT
Le Cabinet PAILLARD est attributaire du Marché pour la somme de 27 725.00 €, soit un taux d'honoraires de 14.5 %

Or, au Projet de départ a été intégré la volonté de remplacer le mode de chauffage au Gaz propane existant, pour privilégier les énergies renouvelables, à savoir la création d'une Chaufferie Bois collective à granulés ainsi que le circuit d'alimentation des logements. Il convient de rappeler que les chaudières individuelles connaissent des dysfonctionnements récurrents, ce qui crée un réel inconfort pour les occupants, sachant que les logements sont tous désormais occupés
De ce fait, est envisagée, la création d'un Stationnement abrité, en remplacement des Garages dédiés à la Chaufferie

Le Programme financier est par conséquent revu nettement à la hausse, pour un montant global de travaux d'environ 623 739 € HT / 748 486 € TTC, avec une Plus Value de 46 000 € pour les Menuiseries Bois-Alu
Soit une Opération globale estimée à la somme de 696 545 € / 835 874 € , tout honoraires confondus.

Mme la Présidente termine ensuite ses propos en évoquant, le financement du projet : ce dernier est susceptible d'être financé « a minima » à hauteur de 30 % par le biais du Fond Vert, et en complément par l'Emprunt, sachant que le Bail d'une durée de 09 ans est renouvelé pour un montant annuel de 65 103 Euros, ce qui laisse une relative marge de manœuvre financière

Des contacts sont par ailleurs pris avec le SYDED, dans le cadre du Fonds de Transition Energétique.

⇒ **Le Conseil communautaire valide l'Avant Projet ainsi présenté pour la somme de 742 545 € HT / 891 054 € TTC, ainsi que le Plan de Financement établi sur cette base et autorise la Présidente à procéder à la dévolution des travaux, ainsi qu'au montage des Dossiers d'aide.**

II – VALIDATION – PROJET SIGNALISATION ITINERAIRE CYCLOTOURISTIQUE

La 1^o étape d'étude de l'itinéraire cyclotouristique « Loue saugette » étant achevée, le Programme de signalisation carrefour par carrefour est sur le point d'être engagé.

L'itinéraire proposé est le suivant : Départ de Montbenoit et son Abbaye / Direction la Longeville en passant par Bassignet et ses fermes / puis montée sur le Crêt Moniot / Descente sur la Chapelle Vaux Navier / Direction Aubonne et son Clocher comtois / Arrivée à la Source de la Loue

Le Projet de signalisation est articulé autour de 3 types de pôles : extrémités / communes / autres pôles touristiques par le Cabinet DEFRAIN est achevé, moyennant quelques adaptations locales Une consultation sera envisagée prochainement et le Conseil départemental du Doubs sera sollicité en tant que cofinanceur, au titre de sa politique cyclable à hauteur de 50 %.

⇒ Le Conseil communautaire valide l'Avant Projet ainsi présenté pour la somme de 25 000 € HT , ainsi que le Plan de Financement établi et autorise la Présidente à procéder à la consultation d'Entreprise.

III – DEMANDE DE CLASSEMENT – OFFICE DE TOURISME PAYS HAUT-DOUBS

Mme la présidente informe que la procédure engagée par L'Office de Tourisme du Haut-Doubs en vue de son classement en « Catégorie 1 », dans la mesure où il se situe dans le périmètre d'une Station classée Tourisme ; il s'agit d'un gage de qualité à destination des clientèles touristiques.

Les E.P.C.I. étant compétents en terme de Promotion touristique, il leur appartient de délibérer pour en demander le classement, l'Office de Tourisme n'est que délégataire.

⇒ Le Conseil communautaire sollicite le Classement de l'Office du Pays du Haut-Doubs en catégorie 1.

IV – ADHESION MISSIONS COMPLEMENTAIRES – CENTRE DE GESTION DU DOUBS

Après avoir rappelé à l'Assemblée que Les missions du Centre de Gestion évoluent et de nombreux services peuvent désormais être offerts aux Collectivités, compte-tenu de l'évolution de la Fonction Publique territoriale

Mme la présidente informe qu'il convient d'acter une délibération de principe, afin de signer une convention cadre d'adhésion à ces missions complémentaires, qui font l'objet d'une tarification en fonction du degré d'expertise sollicité

Les missions de base, de Gestion des Ressources humaines ne sont pas concernées par cette Convention, mais une grille tarifaire est arrêtée pour les missions spécifiques désormais proposées.

⇒ Le Conseil communautaire autorise la Présidente à signer la Convention Cadre avec le Centre de Gestion du Doubs

V – QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

- **Projet alimentaire Territorial : Proposition via le P.N.R. du Doubs horloger d'être associé à la Réflexion globale**

Le P.N.R. se propose d'élargir aux Territoires voisins sa démarche, s'appuyant sur un Etat des lieux de la production agricole, des besoins alimentaires pour décliner des actions, visant à :

- Promouvoir une agriculture à haute Valeur ajoutée
- Diversifier les activités agricoles et développer les circuits de proximité.

Il s'agit dans un premier temps de répondre à un Appel à Projets et si le Territoire est retenu, la sollicitation financière à hauteur de 4 000 € pour 2 ans vise à financer un Poste de Chargé de mission Mme la Présidente propose donc à l'Assemblée de délibérer sur ce principe .


- **Point sur la Planification et Territorialisation de la Transition écologique.**

Mme la Présidente effectue un Rappel sur le fait de répondre au questionnaire avant la fin du mois et le cas échéant de recenser les Projets à potentiel environnemental pouvant être menés à bien par les Communes. Il importe que le Territoire s'associe largement aux démarches de Transition écologique, pour bénéficier des fonds dédiés

- **Mise en Place de la Plate-Forme Collecte Taxe de Séjour**

Pour conclure, la Présidente informe des évolutions en terme de Taxe de Séjour, puisqu'une Plate-Forme de Collecte est mise en place dès 2024.

Afin d'optimiser au mieux les Recettes, il importe de disposer d'un état des lieux complets des Hébergements et c'est pourquoi, les communes sont sollicitées, pour savoir s'ils sont toujours en activité et si elles connaissent d'autres adresses.

 Le prochain Conseil communautaire qui aura pour objet, le Vote du Budget 2024 aura lieu : **samedi 16 mars 2024 à partir de 10 H suivi d'un Repas.**

Une Réunion des Maires est prévue : **lundi 12 février 2024 à 19 H** , avec pour objet la Préparation budgétaire, et ce afin d'éviter 2 Conseils communautaires redondants

Les lieux seront précisés prochainement